

Règlement de la Bourse de recherche

Du « Groupe Cardio-Oncologie »

Année 2026

- Bourse de recherche proposée par le Groupe de Cardio-Oncologie (GCO) de la Société Française de Cardiologie (SFC)
- Un seul dossier retenu
- Montant de la dotation : 15 000 €
- Dossier de candidature à envoyer par mail à : prix-bourses@sfcadio.fr

Date limite de dépôt des candidatures	
Les dossiers en retards et/ou incomplets ne seront pas pris en considération	3 juillet de l'année en cours
Composition du jury	Comité de direction du GCO
Désignation du lauréat	31 juillet de l'année en cours
Remise officielle	Lors du congrès annuel de Cardio-Oncologie de l'année en cours (les 5-6 novembre 2026 à Aix-en-Provence) et des JESFC de l'année suivante

Règlement

Article 1 : Thème et nature du projet

Cette bourse a pour objectif final l'amélioration des connaissances, de la prise en charge, du pronostic et de la qualité de vie des patients en cardio-oncologie en France. Le GCO en lien avec la Société Française de Cardiologie (SFC) propose une bourse de recherche afin de financer un projet de dans n'importe quel domaine de recherche touchant à la cardio-oncologie.

Article 2 : Dotation

La dotation de 15 000 € sera versée en une fois lors du congrès annuel de Cardio-Oncologie qui se tiendra à Aix-en-Provence les 5 et 6 novembre 2026. Ce montant pourra être versé à une fondation, une société savante, une association reconnue d'utilité publique ou loi 1901, une équipe de recherche labellisée (INSERM, CNRS...), une direction de la recherche d'un centre hospitalier, dans le respect de l'application de la loi du 29 décembre 2011 du renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé.

Article 3 : Conditions de candidature

Sont autorisés à concourir à la bourse les membres de la SFC à jour de leur cotisation :

- Médecins ou paramédicaux ou chercheurs, âgés de moins de 40 ans au 31 décembre de l'année de leur candidature ;
- Le jury encourage vivement le dépôt de projets de recherche permettant l'établissement de données préliminaires afin de faciliter l'obtention d'un appel d'offre plus conséquent par la suite.

Ne sont pas autorisés à concourir :

- Les financements (complets ou partiels) d'une année de Master 2, d'une thèse d'université ou d'une mobilité/post-doc ;

Cette bourse peut couvrir les dépenses suivantes :

- Ressources humaines ;
- Matériel et consommables dans la limite maximale de 50% de la dotation globale.

Article 4 : Engagement du lauréat

En acceptant le prix, le lauréat s'engage à :

- Ne pas concourir à une autre bourse de la SFC avec le même projet.
- Être à jour de sa cotisation SFC ;
- Être membre du GCO ;
- Venir personnellement à la remise du Prix de thèse & Bourse de recherche du GCO qui se déroule



lors du congrès annuel de Cardio-Oncologie (réception de la bourse ET présentation orale du projet en 5 minutes) ;

- Venir personnellement à la cérémonie de remise des Prix & Bourses de la SFC qui se déroule lors des JESFC (13-15 janvier 2027, Paris) ;
- Soumettre le résumé aux JESFC de l'année suivante ;
- Fournir au comité de direction du GCO un rapport de 2 pages sur le travail de recherche mené dans les 24 mois suivants l'obtention de la bourse ;
- Respecter la réglementation en vigueur concernant la recherche biomédicale ;
- A faire mention de l'origine de la Bourse en cas de publication (ou tout autre forme de valorisation) ;
- Se désister du prix s'il reçoit un autre prix de la SFC ou tout autre financement privé sur le même sujet.

Article 5 : Dossier de candidature

Le dossier disponible sur www.sfcardio.fr comprend :

- Une demande de candidature en français,
- Un curriculum vitae en une page maximum,
- Un exposé du projet de recherche en six pages maximum avec :
 - Titre de l'étude,
 - Investigateurs impliqués,
 - Résumé court du projet,
 - Justification du projet (littérature internationale),
 - Objectif(s),
 - Perspectives,
 - Références.
- Concernant le laboratoire ou l'unité clinique d'accueil :
 - Une attestation du directeur que tous les moyens nécessaires à l'étude seront disponibles pour le candidat,
 - Un engagement du directeur de mener le projet à son terme en cas de départ du candidat,
 - La liste des publications de l'équipe d'accueil des cinq dernières années.
- Un budget prévisionnel du projet de recherche ;
- Un calendrier prévisionnel du programme de recherche ;
- Le nom, les coordonnées du référent et les coordonnées bancaires de l'organisme gestionnaire de la bourse.

Il est adressé à la SFC par e-mail à prix-bourses@sfcardio.fr avant le **30 juin** de l'année en cours. Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas évalués.



Article 6 : Jury

- Il est disciplinaire, indépendant et souverain.
- Il est composé du comité de direction du GCO en veillant à l'absence de liens entre les membres du jury et les candidats ayant déposé le dossier. Si l'impartialité des membres du jury était compromise, il est de leur devoir de se retirer des délibérations, les autres membres seront alors seuls à évaluer les dossiers concernés.
- La composition du jury doit être validée par le Conseil d'Administration de la SFC.
- L'élection du lauréat est promulguée au plus tard le 31 juillet de l'année en cours.
- Le jury se réserve le droit de ne désigner aucun lauréat.

